

Sport et inclusion sociale dans les quartiers prioritaires

Soirée débat sur la politique de la ville,
Caen

7 NOVEMBRE 2019

Préfecture du Calvados

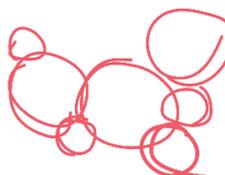
Direction départementale de la cohésion sociale
du Calvados

Centre de ressources politique de la ville
Normanvilles



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU CALVADOS



Normanvilles

LE CENTRE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE NORMANDIE

Association ORS-CREAI Normandie







La circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville consacre désormais le sport comme un volet à part entier pleinement intégré aux contrats de ville, au regard de son potentiel social et éducatif. Outil majeur de mise en relation avec les publics, le potentiel des projets sportifs à renforcer les réponses apportées à des problématiques sociales et sociétales est officialisé, et le développement de ces actions, encouragé.

La soirée du 7 novembre à Caen, organisée par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Calvados et les Délégués du Préfet du Calvados, vise à partager des expériences et des réflexions sur les freins et leviers au montage de projets sportifs efficaces, qui ont un réel impact dans la vie de ses bénéficiaires.

Rappel du programme et des intervenants

Table ronde 1 : Le sport, un outil de remobilisation

- ***Association « C'est du full » - Caen Chemin vert, Cyril Lemoine, président et Arlindo Cardoso, éducateur***
- ***Association le CREPI : Blandine Husson, chargée de développement***
- ***Club laïque colombellois handball : Béatrice Muller, éducatrice***

Table ronde 2 : Le partenariat local, une clé pour le développement territorial

- ***ASPTT Caen : Jean Guibert, président et Thibault Allerme, coordinateur***
- ***Centre Social CAF de la Grâce de Dieu : Olivier Martigny, directeur***

Grand témoin :

- ***Association Breizh Sport Insertion – Rennes : Erwan Godet, coordinateur et Afaf Tabti, éducatrice sociosportive***



Quelques repères

Politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Les territoires de la politique de la ville sont ainsi définis avec une grande précision, en fonction du revenu moyen des habitants. Les fondamentaux de la politique de la ville sont précisés dans la loi du 21 février 2014 : loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi « Lamy ».

Exclusion sociale

« Le concept d'exclusion sociale dépasse celui de pauvreté puisqu'il correspond à la non-réalisation des droits sociaux de base garantis par la loi. Pour le sociologue Robert CASTEL, « les exclus sont à l'aboutissement de trajectoires, et de trajectoires différentes. Il ne s'agit plus d'une pauvreté qu'on pourrait qualifier d'intemporelle ou de résiduelle, mais d'une pauvreté qui apparaît à la suite d'une dégradation par rapport à une situation antérieure. » En insistant sur le caractère dynamique de l'exclusion, les sociologues mettent en lumière l'intérêt de mener des politiques préventives pour éviter que les personnes ne basculent dans ces situations d'exclusion. »

Inclusion sociale

La Commission européenne définit l'inclusion sociale comme un processus « permettant aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de bénéficier des possibilités et des ressources pour participer à la vie économique et sociale, en jouissant d'un mode de vie considéré comme normal dans la société où ils vivent ».

Insertion sociale

L'insertion sociale est « l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation caractérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement. C'est aussi le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement ».

Précarité

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »

Source : [Le site Sport, Education, Mixité, Citoyenneté \(SEMC\) du Ministère des Sports](#)

Les textes de références

- CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville ;
- Le Code du sport qui identifie « les Activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale » (L. 100-1) ;
- Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (page 26) ;
- Le point 3 de la directive nationale d'orientation (DNO) 2017 : prévenir les ruptures sociales, accompagner et protéger les publics fragiles notamment dans le cadre de la réponse au défi migratoire et participer au renforcement de la place des jeunes dans notre société ;
- Le plan national sport santé bien-être qui promeut et développe la pratique des APS comme facteur de santé et de bien être pour des publics cibles du ministère chargé des sports à savoir les personnes en situation de handicap ; les publics socialement défavorisés ; les publics scolaires ; les publics du monde de l'entreprise.

Restitution de la soirée d'échanges

« Le sport, un outil d'insertion sociale reconnu »

La circulaire du 19 avril a confirmé une situation pré-existante : le co-financement d'actions sportives dans les contrats de ville, reconnu pour leur effet mobilisateur sur des actions de cohésion sociale ou d'insertion socio-professionnelle. Lors de cette soirée d'échanges, le centre socio-culturel de la Grâce de Dieu et l'association La Butte ont présenté leur action conjointe pour amener le sport vers les femmes résidant en quartier prioritaire à Caen. L'action bénéficie d'une aide financière du Contrat de ville de Caen-la-mer, afin de faire baisser le coût d'une adhésion et de faciliter l'accès au sport pour ses bénéficiaires. L'impact du sport sur leur vie a été clairement démontré : reprise de confiance en soi, ponctualité, reprise en main de sa santé...

Blandine Husson du CREPI Normandie a également détaillé l'action « Parcours Sport Emploi » de rencontres entre demandeurs d'emploi et dirigeants d'entreprise par l'entremise du sport. Des ateliers communication, de confiance en soi et des pratiques sportives pendant 2 jours ont donné les moyens aux demandeurs d'emploi adressés par des prescripteurs de faire valoir leur savoir-être auprès de potentiels recruteurs lors d'activités sportives puis de job dating plus formels, le troisième jour. Ce sont des actions plébiscitées aussi bien par les demandeurs d'emploi volontaires que par les potentiels recruteurs, davantage en recherche de profils et de savoirs-être. Lors des deux dernières actions en 2019, le taux de sortie positive (retour à l'emploi ou en formation) est de 60%.

Le sport est ici vu comme un outil, utilisé par des associations sportives mais aussi plus largement par des structures d'insertion sociale et professionnelle.

« L'identification par les habitants, préalable au montage de projet d'inclusion sociale »

La question de l'identification des structures sportives par les habitants a été rappelé comme un préalable à tout projet de remobilisation lors des échanges. Cyril Lemoine et Arlindo Cardoso, respectivement président et éducateur sportif au club « C'est du Full Boxing » du Chemin-Vert, rappellent que leur structure est installée dans le quartier depuis 50 ans, et elle a une politique inclusive dans le choix d'activité proposé. **Ce club est bien identifié des habitants**, son public est mixte (genre, catégorie socio-professionnelle), et ses adhérents savent qu'ils peuvent trouver des solutions à leur quotidien en rencontrant des personnes d'horizons différents.



Béatrice Muller, éducatrice sportive au Comité départemental de Handball du Calvados et ancienne éducatrice au Club Laique de Handball de Colombelles, **affirme que l'identification de la structure par les habitants du quartier est la première des priorités**. Pour ce faire, ce club de Handball organise des journées sports dans le quartier prioritaire de Colombelles en lien avec les écoles locales et l'association hérouvillaise CAP'Sports. Jean Guibert, président du club omnisport de l'ASPTT Caen, indique que **ce club a pu se créer progressivement une visibilité au gré de journées ouvertes à tous ou à des publics spécifiques** (féminin, senior, situation de handicap...) au sein des quartiers prioritaires.

« Comment créer une légitimité auprès des partenaires et des institutions ? »

Au-delà de la visibilité de la structure par les habitants, se pose la question du relais par les partenaires pour le portage de projet. Des clubs bien identifiés par les habitants sont parfois mal repérés par les autorités publiques. C'est ce manque de visibilité qui peut pousser des acteurs sportifs à ne pas solliciter les financements publics, pour se diriger par exemple vers l'emprunt bancaire. Or des actions d'intérêt général comme les activités sportives comprises dans leur dimension de remobilisation sociale sont légitimes à être soutenues par les autorités publiques, dans le cadre de leur politique de cohésion territoriale.

Les mairies ont besoin de ces actions et de ces acteurs dans le cadre de leur politique de cohésion territoriale. **Le sport est un moyen transversal de remobilisation collective**, et les acteurs qui portent ce moyen ont toute leur légitimité à se faire connaître et reconnaître par les autorités publiques.

Erwan Godet, le coordinateur de Breizh Insertion Sport, rappelle qu'en 10 ans, **le regard sur les éducateurs sportifs et sociaux a évolué, ils ont gagné en légitimité** de la part des acteurs locaux et des pouvoirs publics. Ce gain de légitimité est consacré par l'intégration du sport à finalité sociale dans les contrats de ville, ce qui donne plus de poids pour les acteurs sportifs pour demander un soutien des pouvoirs publics ou pour nouer des partenariats.

« Les freins liés aux financements »

Car à l'heure actuelle, les clubs sportifs demeurent confrontés aux difficultés de financements : savoir repérer le bon interlocuteur, avoir des compétences en demande de financement, appels à projets aux exigences trop cloisonnées...



Ce système de financement a récemment évolué avec la mise en place de l'Agence nationale du sport en avril 2019. Conformément aux souhaits des fédérations sportives, le fléchage des subventions est dorénavant réalisé selon les objectifs de ces dernières, mais ceci crée **un risque d'axer les financements vers la compétition à haut niveau, au détriment du développement du « sport pour tous »**, davantage porté par des petites et moyennes structures. Ce manque de moyens est d'autant plus problématique que ces clubs reposent sur le bénévolat et qu'ils s'adressent à un public dont une part importante en quartier prioritaire a de faible revenu.

Les clubs essayent de faire baisser les coûts d'entrée au sport pour les publics les plus en difficulté, et pour cela des aides existent : aide des CCAS, du conseil départemental, de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV)... Pour autant, **l'accès gratuit au sport n'est pas une solution viable pour les clubs sportifs**, dont le système de ressources repose principalement sur les subventions publiques et le bénévolat. Il ne faut pas faire croire aux habitants et aux partenaires que monter des actions sportives n'a pas de coût. Il y a plusieurs façons d'ouvrir une action à des publics non solvables sans exiger une contrepartie financière. Cette réciprocité peut s'inscrire dans le bénévolat, comme en témoigne le club C'est du Full Boxing du Chemin vert (Caen) qui a proposé à ses adhérents de venir aider à construire une salle de sport à Gouvix (14), ce qui leur a ouvert des possibilités de rencontres et de montée en compétences.

« Le problème du fonctionnement des fédérations en silo »

Il existe également des aides des fédérations sportives, qui sont pourtant mal repérées mais mobilisables¹, comme :

- Le « DEFIS Boxe » de la fédération boxe ;
- Le « Baby Hand » de la fédération handball ;
- Le « Rugby social club » de la fédération rugby, qui finance des projets sur les quartiers ;
- « L'Urban Tour » de la fédération des clubs omnisports qui valorise des actions innovantes.

Pour autant, les fédérations sportives fonctionnent encore trop en silo, ce qui ne correspond pas à des actions de remobilisation sociale qui ont pour support pédagogique différents sports. La DDCS du Calvados travaille à **créer davantage de transversalité entre ces dispositifs propres à chaque fédération**. Christophe Lesage, conseiller d'animation sportive à la DDCS du Calvados, précise **qu'un réseau « Comment accueillir des publics éloignés de la pratique sportive ? » animé par Florent André d'Animation Emploi Calvados** a été mis en place avec la DDCS, le Conseil départemental du Calvados et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS). Ce réseau

¹ Les liens vers la page internet de ces programmes sont affichés à la fin du présent document



met en place des journées de sensibilisation et de formation mais aussi de l'accompagnement aux acteurs qui souhaitent travailler sur l'accès des publics éloignés au sport.

Des regrets ont été exprimés sur l'approche compétitive des fédérations, qui freine des collaborations sur des projets sportifs à finalité d'inclusion sociale. Breizh Insertion Sport indique que la collaboration avec des associations sportives implantées dans les quartiers est fonction de la capacité de ces clubs à ne pas rester sur une logique de performance sportive (le plus fort est valorisé). Cependant, Jean Guibert Président de l'ASPTT Caen précise que **des structures de plus grande taille, avec une politique de compétition, peuvent aussi apporter leur pierre à l'édifice à des actions sportives à vocation d'inclusion sociale**. Au sein du club omnisport de l'ASPTT, deux sections évoluent en championnat de France : ils ont plus de moyen humains, et ces moyens humains sont mobilisés sur des festivals sportifs dédiés à un public féminin, un public senior ou à des personnes en situation de handicap dans le quartier de la Pierre Heuré et de Saint Jean Eudes (Caen).

Gérard Perreau, coprésident de la fédération française de clubs omnisports, abonde qu'à côté du système des fédérations qui est remis en cause, il faut réussir à construire des projets qui sortent de cette logique, dans les quartiers prioritaires et ailleurs. Le sport comme moyen d'insertion est de plus en plus popularisé, les clubs s'adaptent et ne se concentrent plus de manière exclusive sur la compétition. **Des fédérations comme celle des clubs omnisports peuvent apporter un soutien considérable**.

« Le rôle des pouvoirs publics, accompagnateurs des projets à vocation sociale »

Quant aux pouvoirs publics, leur rôle doit être axé sur le financement d'actions jugées d'intérêt collectif, et sur l'accompagnement dans la demande de financement. **Les services instructeurs s'acculturent à la place croissante du sport dans les demandes de subvention**, et l'Etat a conscience de la nécessité d'accompagner les porteurs de projets dans leur demande de financement, comme en témoigne un appel à projet « Soutien aux acteurs socio-sportifs » de l'Agence nationale du sport.

C'est également le rôle des pouvoirs publics, rappelle Loïc Lecanu, délégué du Préfet sur Caen et Colombelles, d'informer les porteurs de projet des possibilités d'aide au montage et au financement d'action collectives et d'inscriptions individuelles.

Les points à retenir

Préciser les objectifs de son action :

Objectifs éducatifs, acquisition de compétences sociales, apprentissage de la vie en groupe, mise en relation avec des structures employeuses, etc. il est crucial, afin que le projet soit intelligible, d'en préciser les objectifs concrets et opérationnels, au niveau des publics cibles. Privilégier les objectifs concrets et mesurables.

Infos et précisions : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-education-et-insertion-guides/>

Adapter l'ensemble de ses modalités d'intervention :

Adapter sa pédagogie, adapter ses objectifs, adapter le cadre aux spécificités du public, adapter les qualifications de l'encadrement, etc. Un projet d'éducation ou d'inclusion sociale par le sport peut nécessiter une adaptation permanente au public, et imposer aux responsables de projet de sortir de leur cadre traditionnel.

Infos et précisions : <http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/>

S'inscrire dans une démarche partenariale :

Partager son projet n'est pas s'en faire déposséder. Au contraire, le partenariat est ce qui permettra d'offrir une ampleur supplémentaire à son action. Pour cela, il est nécessaire d'inscrire le partenariat dans une démarche à la fois claire, réfléchie et stratégique.

Infos et précisions : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-education-et-insertion-guides/>
(guide des financements et des partenariats).

Privilégier l'accompagnement et le partenariat de proximité :

Enclencher une démarche d'inclusion sociale par le sport est souvent complexe et nécessite bien souvent un accompagnement. Il est plus efficace et efficient de privilégier un accompagnement de proximité, au plus près des réalités territoriales, plutôt que de prendre le risque de s'éparpiller dans un accompagnement distant et inadapté. Les mairies et leurs antennes déconcentrées, ainsi que les services de l'Etat (DDCS / PP) seront les partenaires idoines pour un premier accompagnement technique, méthodologique ainsi que pour une mise en réseau.

Se situer dans une approche globale et intégrée :

La mise en place d'un projet d'inclusion sociale par le sport doit se situer au cœur du projet associatif, être formalisé, et être porté par l'ensemble des composantes de l'association (élus, techniciens, adhérents). De manière pérenne, il ne peut y avoir d'un côté le projet « traditionnel » de l'association, et de l'autre le projet éducatif ou inclusif.

Pour aller plus loin...

Cahier technique « sport et inclusion sociale »

Le Code du sport (L. 100-1) identifie « les Activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ». Cet enjeu pour la pratique sportive s'inscrit dans les orientations des politiques des ministères sociaux qui sont mises en œuvre dans les DRJSCS, DDCS/PP ainsi que dans les fédérations sportives agréées.

Le cahier technique dédié au sport facteur d'inclusion sociale offre une vision complète de la thématique, en détaillant à la fois les chiffres clés de la thématique, les éléments de vocabulaire incontournables, les ressources de références, etc.

Téléchargement : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-sport-facteur-dinclusion-sociale-cahier-technique/>

JEIS Rennes, colloque régional « Insertion et sport » 2012

Les actions menées par Breizh Insertion Sport et par d'autres acteurs utilisant le sport comme outil d'intégration nous ont amené au constat que cet outil pouvait aussi contribuer à une certaine prise de conscience pouvant conduire à une transformation existentielle.

Téléchargement : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-inclusion-sociale/>

Différents guides

- « Mettre en place des actions à destination des publics éloignés de la pratique sportive », par la Préfecture et le conseil département du Calvados : <http://www.ae14.org/PEPS/DOWLOAD/MaquetteDDCS14internet.pdf>
- « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la politique de la ville », par le SEMC : http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide-QPV_01012017.pdf
- « Le sport au service de la cohésion - Démarches, méthodes, outils et panorama d'initiatives associatives », par le CGET : <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/le-sport-au-service-de-la-cohesion-demarches-methodes-outils-et-panorama-d-initiatives-associatives>
- « Le sport, un outil pour l'inclusion sociale ? », par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/public/je_1.pdf

Focus sur des programmes et dispositifs fédéraux

- DEFIS Boxe : <https://www.ffboxe.com/la-federation/nos-engagements-defis/>
- Baby hand : <https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/jouer/baby-hand>
- Rugby social club : <http://formation.ffr.fr/article/rugby-social-club-appel-projets>
- Urban Tour de la fédération clubs omnisports : <http://www.ffco.org/la-ffco/nos-actions/sport-citoyen/lurban-sport-tour-ust/>
- Lien vers la journée de l'AE14 « Balance ton sport ? Rapports Homme/Femme dans le sport » : <http://www.ae14.org/PEPS/PEPS2.htm>

Animation et logistique de la journée

Jeanne de la Porte, DDCS du Calvados
Christophe Lesage, DDCS du Calvados
Loïc Lecanu, Préfecture du Calvados

Rédaction

Gautier Delahaye, Normanvilles
Loïc Lecanu, Préfecture du Calvados
Christophe Lesage, DDCS du Calvados

Crédits illustration

Association ORS-CREAI Normandie

Remerciements

Breizh Insertion Sport

C'est du full boxing club

ASPTT Caen

CREPI Normandie

CAF du Calvados

**Comité départemental de
Handball**

La ville de Caen

**La ville d'Hérouville-
Saint-Clair**

La ville de Colombelles

La Communauté d'agglomération Caen-la-mer Normandie

Centre de ressources politique de la ville Normanvilles

3 place de l'Europe

14200 Hérouville-Saint-Clair

<http://orscreainormandie.org/pole-politique-de-la-ville/>